

COMPRENDRE ET AGIR  
DÈS LE 13 SEPTEMBRE

# 26.07.2019

la  
cgt  
RATP

PRÉCONISATIONS DELEVOYE  
ON A TOUT À PERDRE !

## LA RETRAITE PAR POINTS C'EST QUOI ?

**C'EST UN SYSTÈME DIT « UNIVERSEL », où chaque salarié (privé, public et régimes spéciaux) versera des cotisations retraites pour chaque année d'activité.**

Ces cotisations sont ensuite « transformées » en points, qui ont une valeur d'achat. La

valeur d'achat du point prévue est actuellement de 10 euros. Si un salarié verse 8000 euros de cotisations, il cumulera donc 800 points (8000/10).

À la fin de sa carrière (43 ans prévus), le total des points accumulés est converti en euros via une « valeur de service ».

### EN RÉSUMÉ

Le salarié totalisera 34 400 points (800x43) à son départ en retraite. La « valeur de service » proposée est de 0.55 € par point (source rapport Delevoye) :  
**il aura droit à 34 400 x 0,55 = 18 920 € de pension annuelle (1576 €/mois) ■**

## QUELLES INCIDENCES POUR NOTRE RÉGIME SPÉCIAL ?

 **SUPPRESSION DU CALCUL SUR LES 6 DERNIERS MOIS !**

À ce jour un agent faisant valoir ses droits à la retraite part avec une pension calculée sur les 6 derniers mois, la réforme par points vient supprimer cette disposition à l'orée 2025 ■

 **SUPPRESSION DES BONIFICATIONS LIÉES AUX TABLEAUX A2 ET B POUR CEUX EMBAUCHÉS AVANT 2009 ET OUVRANT LEURS DROITS APRÈS 2025 !**

 **SUPPRESSION PROGRESSIVE DES TABLEAUX SPÉCIFIQUES SUR LES MESURES D'ÂGE DE DÉPART DES AGENTS SOUS STATUT !**

## IL EXISTE DE VRAIES RÉPONSES POUR GAGNER DE MEILLEURES RETRAITES !

■ **Une pension d'au moins 75% du revenu net.**

■ **Des droits garantissant la possibilité d'un départ dès 60 ans** (âge de référence).

■ **L'égalité salariale entre les femmes et les hommes**, ce sont 6,5 milliards d'euros pour les retraites.

■ **La reconnaissance de la pénibilité**, maintien ou aménagement des fins de carrière avec un droit à un départ anticipé à taux plein à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles.

■ **La ré-indexation des retraites sur le salaire** annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.

■ **La suppression des exonérations de cotisations sociales** (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'€ supplémentaires pour le financement des retraites ■

 **AU DOS**

Le **PRÉAVIS CGT-RATP** pour la mobilisation du 13/09/2019 ■

# NE RIEN FAIRE C'EST LAISSER FAIRE !

www.cgt-ratp.fr



Paris, le 26 juillet 2019

**Madame Catherine GUILLOUARD**  
Présidente directrice générale de la RATP  
54 quai de la Râpée  
75599 Paris cedex 12

## Objet : préavis de grève

Madame la Présidente directrice générale,

Pour donner suite à l'alarme sociale déposée le 22 juillet dernier et au constat de désaccord qui s'en est suivi nous déposons, par la présente, un préavis de grève.

La CGT-RATP réaffirme son opposition à la remise en cause du régime de retraite à la RATP.

D'ores et déjà, les préconisations du Haut Commissaire à la réforme des retraites impacteront le dispositif actuellement en place au sein de notre entreprise et auront des conséquences néfastes pour les agents RATP dont la pension est calculée sur les 6 derniers mois. D'autre part, certains bénéficient de mesures liées à des contraintes dans l'exercice de leur métier, ils se verront appliquer un âge pivot supérieur à l'âge légal actuellement en vigueur et une durée de cotisation plus longue nécessitant ainsi de différer, à l'avenir, l'âge de départ en retraite effectif.

Nous ne pouvons que vous rappeler le positionnement de la CGT-RATP qui s'oppose à ce projet. Notamment parce que le principe même de cette réforme n'est ni un système plus juste, ni plus équitable. Il constitue un recul social. Cette réforme va contraindre les plus solvables à adopter des solutions de financement individuel de leur retraite et pour les autres à cumuler emploi - retraite pour vivre décemment.

**Ainsi, ce préavis de grève couvre l'ensemble des services et des catégories professionnelles de l'entreprise à compter du jeudi 12 septembre 2019- 22 h jusqu'au samedi 14 septembre 2019 - 7 h.**

Soyez assurée, Madame la Présidente directrice générale, de l'expression de notre considération.

**Bertrand Hammache**  
Secrétaire général  
Délégué syndical central

**TRAVAILLER PLUS  
LONGTEMPS  
POUR GAGNER MOINS  
EN RETRAITE**

**CGT RATP**  
85, rue Charlot  
75140 Paris Cedex 03  
Tél : 01 44 78 53 61  
cgt.ratp@gmail.com

**“ C'EST  
NON ! ”**